



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 10 février 2016 à 17h00 , au siège social de la régie, soit au 100, place de la Mairie, St-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents :
Madame Danielle St-Laurent
Monsieur Jean-François Delisle
Monsieur Serge Chénier
Monsieur Kenneth Hague
Monsieur Richard Forget
Monsieur Denis Chalifoux
Monsieur André Brisson

Était aussi présent : Monsieur Joël Eric Portelance, Secrétaire-Trésorier

Était absent : Monsieur Pierre Poirier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Madame Danielle St-Laurent, la séance ordinaire est ouverte à 17h00.

2. R.315-02-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, tenue le 10 février 2016, à 17 h 00, au siège social de la régie, soit au 100, place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2015
4. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
5. Approbation du paiement final du camion à chargement frontal usagé
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Kenneth Hague

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

3. R.316-02-2016 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2015, le Secrétaire-Trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Jean-François Delisle

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2015, tel que rédigé, en remplaçant le nom de M. Jean-Marc Boivin par M. André Brisson.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

4.

R.317-02-2016

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 9 décembre 2015 au 8 février 2016 totalise \$ 168 960.15 et se détaille comme suit :

Chèques	\$ 74 784.13
Paiements directs	\$ 23 784.96
Salaires et remises gouvernementales	\$ 70 391.06
Total :	\$ 168 960.15

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux

D'APPROUVER la liste des déboursés comprenant les chèques # 500 à # 507 et # 530 à # 559, pour un montant de \$ 74 784.13, les paiements directs pour un montant de \$ 23 784.96 et les salaires et remises gouvernementales pour un montant de \$ 70 391.06 pour un total de \$ 168 960.15.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Joël Éric Portelance, Secrétaire-Trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Joël Éric Portelance, Secrétaire-Trésorier

5.

R.318-02-2016

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL DU CAMION À CHARGEMENT FRONTAL USAGÉ

CONSIDÉRANT QUE la régie à octroyer le contrat à Joe Johnson Equipment inc. pour l'acquisition d'un camion de collecte et transport des matières résiduelles à chargement frontal usagé tel que spécifié au devis RITL-008 (2015)

CONSIDÉRANT QUE la régie a spécifié une date de livraison du 1er décembre 2015 au devis RITL-008 (2015)

CONSIDÉRANT QUE le camion de collecte et transport des matières résiduelles à chargement frontal usagé fut livré le 29 janvier 2016 et que le devis spécifie des pénalités de livraison correspondantes au frais encourus par la RITL afin de se munir des équipements nécessaires pour l'exécution de ses opérations

Il est proposé par Monsieur Richard Forget

D'APPROUVER le paiement final du camion de collecte et transport des matières résiduelles à chargement frontal usagé à Joe Johnson Equipment inc. au montant total de 151 926.53 \$ incluant les taxes, représentant le montant de la facture de 156 653.44 \$, moins les frais encourus de 4 726.91 \$.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

6.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente invite les personnes présentes à la période de questions.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

7.
R.319-02-2016
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur André Brisson de lever la présente séance à 17h05.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Danielle St-Laurent, vice-présidente

Joël Eric Portelance, Secrétaire-Trésorier



No de résolution
ou annotation

